




Les pieds d'arbres

En milieu urbain comme en milieu rural, la gestion des pieds d'arbres peut être facilitée par différentes astuces. Paillage, semis de prairies fleuries, revêtement perméable, ..., permettent de réduire considérablement l'entretien de la végétation non désirée au pied des arbres et particulièrement le travail de désherbage. De plus, la plupart de ces astuces sont favorables à la santé de l'arbre, au contraire de la gestion de l'herbe qui entraîne souvent une dégradation de l'état sanitaire de l'arbre (plaies, mise à nu des racines, tassement du sol, ...). Certaines astuces apportent même des ressources nutritives à l'arbre.

1. Le paillage





Qu'il soit organique, minéral, acheté dans le commerce ou récupéré, le principe du paillage est le même : épandre sur le sol (souvent au pied d'un végétal planté) une couche de matériau suffisante pour empêcher (ou du moins réduire) le développement des herbes non désirées, et ainsi prévenir le désherbage.

Pour les paillages organiques, il est recommandé d'appliquer une couche d'au moins 8 cm d'épaisseur, pour une prévention efficace des herbes non désirées. Contrairement aux paillages minéraux, les paillages organiques se dégradent avec le temps. Il faut donc en rajouter régulièrement ; mais en se dégradant, la matière organique enrichit le sol en éléments nutritifs disponibles pour l'arbre. Ils ont aussi l'avantage de préserver l'humidité du sol, pour autant, bien sûr, que le sol soit humide au départ (un arrosage peut s'avérer utile avant la mise en place du paillage). Enfin, une étude a montré que la diversité de la faune du sol est plus importante sous un paillage de copaux de bois. Cette biodiversité est essentielle pour la santé de l'arbre.

Une très large gamme de paillages est disponible dans le commerce, pour des prix de l'ordre de 2 à 4 €/m² HTVA. Parmi les paillages organiques, citons les écorces de pin, les paillettes de lin ou de chanvre, les cosses de noisettes, les copaux de différentes essences de feuillus ou résineux, ..., qui diffèrent par leur couleur, leur calibre et leurs propriétés physico-chimiques. Plus le calibre est fin, plus le paillage se dégradera rapidement et plus il faudra en rajouter.

Un paillage peut aussi être réalisé à partir de déchets verts : déchets de taille broyés (parfois appelé bois raméal fragmenté ou BRP), feuilles mortes ou déchets de tonte. Cette pratique représente une double économie, car non seulement elle évite d'exporter les déchets au parc à conteneur, mais en plus elle évite d'acheter un paillage. Cela réduit même le transport des déchets, puisqu'il est possible de rassembler les feuilles mortes au pied de leur arbre ! Une attention particulière doit être portée à l'état sanitaire des déchets verts avant de les utiliser comme paillage. Les déchets potentiellement contaminés par des maladies, des insectes ravageurs ou des plantes exotiques envahissantes doivent être évités.

Notons que la "tenue" du paillage organique dépend de l'aménagement du pied d'arbre. En effet, si le paillage n'est pas contenu par une bordure suffisamment haute, il risque de se répandre en cas de fortes pluies ou d'être éparpillé par des animaux. Le paillage minéral (de gros calibre) peut éviter ces problèmes.

Le paillage minéral présente l'avantage de ne pas se dégrader, mais est moins intéressant au niveau de la qualité du sol. Les paillages organiques sont donc à privilégier. Différents types de galets, d'ardoises ou de fragments de roche existent dans le commerce.

Vous trouverez plus d'informations sur le paillage dans [notre fiche consacrée au désherbage](#).

2. Le semis de prairies fleuries

Le semis de prairies fleuries est un autre moyen de couvrir le sol aux pieds des arbres, de manière à prévenir le travail de désherbage, tout en contribuant au fleurissement.

Cette pratique se prête aussi bien aux pieds d'arbres en milieu urbain qu'en milieu rural, qu'ils soient en fosses de plantation ou en pleine terre. Ce qui constitue la principale limite à cette pratique est l'ensoleillement. La plupart des mélanges de prairie fleurie requièrent beaucoup de lumière. Au pied de jeunes arbres, l'ensoleillement est en général suffisant, mais diminue au cours de la croissance de l'arbre. Notons que certains fournisseurs proposent des mélanges adaptés aux zones ombragées, mais ceux-ci demandent encore un minimum d'ensoleillement. Une autre limite pourrait être la possibilité de travailler le sol. En effet, la plupart des mélanges de prairies fleuries doivent être semés sur un sol nu, ce qui nécessite de pouvoir travailler le sol au moins superficiellement. Mais lorsque les racines de l'arbre sont affleurantes, le travail du sol peut les endommager.

On trouve deux grandes sortes de mélanges de prairies fleuries dans le commerce : les mélanges d'espèces indigènes et les mélanges d'espèces horticoles. Le choix entre ces deux sortes se fait en fonction du type de fleurissement souhaité, de l'usage, de la localisation du lieu et de la durée de fleurissement souhaitée. Notons

qu'il est toujours possible de faire des mélanges mixtes horticoles/indigènes, qui combinent les avantages du premier, en termes de fleurissement, et les avantages du second pour la biodiversité.

Les mélanges disponibles dans le commerce diffèrent aussi par leur composition en graminées par rapport aux plantes à fleurs, et d'annuelles par rapport aux vivaces. Chacun peut donc choisir le mélange le



plus adapté à l'espace qu'il souhaite fleurir. L'idéal sera de prendre conseil auprès du fournisseur.

[Plus d'informations sur les prairies fleuries dans la fiche qui leur est consacrée.](#)

3. La fauche et la tolérance à la végétation spontanée



On a très souvent tendance à l'oublier, mais il n'est pas toujours nécessaire de planter, semer ou désherber. C'est le principe de la tolérance à la végétation spontanée et de la fauche, qui peut s'appliquer à certains

pieds d'arbres. Il s'agit simplement de laisser pousser la végétation spontanée et de la faucher une fois par an, ou de tondre plus régulièrement si nécessaire. Cette pratique est certainement la plus favorable à la santé de l'arbre, surtout si le produit de fauche est laissé sur place. En effet, non seulement cela réduit les interventions au minimum, mais la végétation une fois coupée apporte en plus de la matière organique et des éléments nutritifs à l'arbre et évite que le sol se tasse trop vite.

Le principal frein à cette pratique est certainement la mentalité générale, qui veut que les espaces soient (ou du moins aient l'air) gérés. Il est donc souvent nécessaire de commencer par sensibiliser et former le personnel d'entretien et d'informer ensuite les citoyens et les passants qu'il ne s'agit pas d'un abandon, mais bien d'une remise en question des pratiques.

L'acceptation de la végétation spontanée est souvent plus facile dans un cadre de verdure (campagne, parc, square, bois, zone naturelle, ...) que dans un cadre minéralisé (trottoir, place, parking en pavés, gravier, asphalte, ...). Elle est possible dans les deux cas, mais une communication sera encore plus nécessaire dans les cadres minéralisés.



Ce qui favorise bien souvent l'acceptation de cette pratique est de limiter la hauteur de la végétation spontanée, en particulier en milieu urbain, mais bien sûr, cela demande plus d'interventions et donc plus de temps, et c'est aussi moins avantageux au niveau environnemental.

4. Les plantes couvre-sols

Tout comme les prairies fleuries, les plantes couvre-sols sont, du moins la majorité, bénéfiques à l'arbre, car elles protègent le sol contre l'érosion et l'évaporation. Pour peu qu'elles soient bien choisies, la plupart d'entre elles demande peu, voire très peu d'entretien.

De nombreuses espèces, aussi bien sauvages qu'horticoles, présentent des propriétés couvre-sols.

Le lierre (*Hedera helix*), par exemple, est un très bon couvre-sol indigène qui supporte bien l'ombrage porté par les grands arbres et demande assez peu d'entretien. Et contrairement à ce que beaucoup croient, le lierre n'étouffe pas l'arbre en grimpant sur son tronc. Il pose simplement

de petites ventouses sur l'écorce. Cette croyance vient probablement du fait que le lierre se développe souvent sur des arbres morts ou mourants, mais le lierre n'est pas la cause du dépérissement de l'arbre. Le lierre recherche la lumière. Or, lorsqu'un arbre dépérit, son feuillage se réduit et la lumière à son pied augmente. Le lierre grimpe alors sur le tronc pour mieux capter cette lumière.

Pour choisir un bon couvre-sol pour un pied d'arbre, il faut tenir compte de la lumière disponible. Pour les jeunes arbres aux pieds desquels la lumière est abondante, le choix est vaste : sauge, lavande, népéta, origan, géranium sanguin et macrorrhizum, ibéris sempervirens, alchémille, millepertuis, ... Si l'arbre est grand et que peu de lumière pénètre jusqu'au pied, des



espèces forestières telles que le lierre, les fougères, l'anémone sylvie, la ficairie, le géranium des bois, ou encore les hosta conviendront bien.

Les cotoneasters sont à éviter (même s'ils sont souvent repris dans les ouvrages sur le sujet), car la plupart des espèces sont considérées comme invasives en Europe. De plus, certains gestionnaires rapportent des difficultés d'entretien.

Vous trouverez plus d'informations sur les plantes couvre-sols dans la fiche qui leur est dédiée.

5. L'implication citoyenne

Comme dans beaucoup de cas, il est possible de susciter l'implication citoyenne, afin de limiter le travail d'entretien qui incombe aux services publics. Si certains citoyens pourraient voir cela comme une tentative de se décharger de ses responsabilités de la part du gestionnaire public, d'autres y trouvent leur intérêt. En effet, beaucoup de citoyens sont soucieux de l'image de leur quartier et sont prêts à mettre la main à la pâte avec plaisir pour l'embellir et le rendre à leur goût.

L'implication citoyenne peut prendre différentes formes et se mettre en place de plusieurs manières.

En 2011, la commune de Molenbeek, en Région bruxelloise, a lancé le projet Maya'ge, en partenariat avec l'association Apis Bruoc Sella, qui propose aux habitants d'un quartier de parrainer un pied d'arbre devant chez eux. Ils sont alors

invités à y planter des espèces mellifères. A Tournai, c'est une collaboration entre une association citoyenne et la commune qui a mené à la gestion sans pesticide du village de Thimougies, en passant par une prise en charge de l'entretien des pieds d'arbre par les habitants. Enfin,

à Nivelles, quelques habitants ont pris l'initiative de planter des fleurs dans les fosses d'arbres devant leurs maisons. Les gestionnaires communaux, heureux de cette pratique, prennent soin de ne pas intervenir à ces endroits, laissant les citoyens en faire à leur guise.



© G. Fontaine

6. Les revêtements

Dans un contexte de réduction des pesticides, les traditionnelles grilles d'arbre deviennent très difficiles à entretenir. Pourtant, dans les espaces publics très fréquentés (places, trottoirs, ...), il est important de protéger les racines du piétinement sans empêcher l'eau de pénétrer dans le sol jusqu'aux racines.

Dans ce genre de cas, il est possible de mettre en place, aux pieds des arbres, un revêtement stabilisé perméable. Une technique assez récente consiste à enrober un granulat d'une résine qui, en durcissant, colle les éléments de granulat les uns aux autres. On obtient ainsi un revêtement stable, résistant (en fonction de l'épaisseur) et perméable, qui empêche le développement de la végétation spontanée. Notons que le granulat peut être composé de gravier de nature et de taille variables, mais il peut aussi bien être remplacé par des débris de verre poli.



! Réfléchir à la gestion du pied d'arbre au moment de sa plantation permet d'éviter des problèmes par la suite !



7. Exemples

* A **Huy**, dans les espaces verts, les feuilles mortes sont soufflées et rassemblées au pied de leur arbre. Les gestionnaires ont constaté que cela évitait la mise à nu des racines et que la santé des arbres s'en était améliorée.

* A **Tournai**, les plantes aux pieds de certains arbres ne sont pas systématiquement coupées. Le responsable des espaces verts a constaté que, si l'espace est bien soigné (tonte du gazon, fleurissement, ...), ces quelques hautes herbes sont bien acceptées par la population.

* A **Philippeville**, dans un contexte de réduction des pesticides, les gestionnaires ont décidé de ne plus éliminer l'herbe qui pousse entre les grilles d'arbres, mais plutôt de la tondre.

* A **Namur**, on peut voir des prairies fleuries aux pieds de jeunes arbres. Les gestionnaires ont opté pour cette pratique, car elle leur permet de gagner du temps, tout en étant esthétique.

Documents et liens utiles

- Des alternatives aux invasives. Plantons autrement. Le jardin, un refuge pour la biodiversité. Brochure éditée dans le cadre du projet AlterIAS, comprenant une liste d'espèces couvre-sols indigènes : www.alterias.be/fr/publications-online/depliant-a-brochures?download=24%3Abrochure-plantes-alternatives-fr
- Gestion des pieds d'arbre par la Ville de Paris : www.paris.fr/pratique/vegetation/arbres/charte-de-fleurissement-des-pieds-d-arbres/rub_8350_stand_12650_port_19379
- Les pieds d'arbres. Référentiel conception et gestion des espaces publics. Fiche éditée par la communauté Grand Lyon. www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/professionnels/Referentiel_espaces_publics/20091201_gl_referentiel_espaces_publics_materiaux_piedsarbres.pdf